

# Reprise en maîtrise publique des services de production et distribution d'eau potable

## Eau de Paris coopère avec ses partenaires pour partager son modèle durable de gestion de l'eau

**Eau de Paris a adopté le 10 décembre deux conventions de coopération avec des collectivités franciliennes : l'établissement public territorial Est Ensemble et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Fourniture d'eau potable et partage d'un modèle durable de gestion des services d'eau qui répondent aux enjeux du siècle, Eau de Paris est un partenaire naturel de ces démarches de pleine maîtrise publique sur un bien commun essentiel.**

**Ces accords avec Est Ensemble et Grand Paris Sud, votés par le Conseil d'administration d'Eau de Paris, permettront aux collectivités partenaires de pouvoir compter, lorsque c'est pertinent, sur un approvisionnement complémentaire en eau ainsi que sur un appui technique de la part d'Eau de Paris, dans le cadre de leurs réflexions sur l'évolution de leurs services d'eau.**

Pour Dan Lert, président d'Eau de Paris, « avec ces accords de coopération, Eau de Paris promeut avec d'importantes collectivités franciliennes une vision commune de ce que doivent être des services d'eau durables. Ils se doivent d'être fondés sur une approche globale de la gestion de l'eau, de la source au robinet, qui prenne en compte les liens entre l'eau et les autres politiques de transition écologique, qui refuse le « tout technologie » et qui privilégie des coopérations entre élus, citoyens et acteurs des territoires ».

### Un modèle inédit de transparence avec Est Ensemble

Eau de Paris s'engage, à travers cette convention, à fournir à Est Ensemble un volume d'eau potable de 50 000 m<sup>3</sup>/j. La fourniture d'eau ne nécessitera dans un premier temps aucun travaux pour le raccordement entre les réseaux, l'interconnexion entre Eau de Paris et Est Ensemble existant déjà.

*Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste à ses 3 millions d'usagers.*

*Captage, traitement, distribution, relation client : chaque étape du cycle de l'eau est exercée par les quelque 900 collaborateurs d'Eau de Paris, pour un service toujours plus performant et innovant.*

*Engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat, Eau de Paris gère durablement ses ressources et son patrimoine, en collaboration avec les partenaires locaux. [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)*

La convention prévoit un modèle inédit de transparence sur les tarifs de vente d'eau et de gouvernance du partenariat. Les évolutions tarifaires seront ainsi soumises tous les ans à l'approbation d'une commission composée d'élus d'Est Ensemble et du conseil d'administration d'Eau de Paris. Cette organisation de la collaboration doit permettre à Est Ensemble de mener sa stratégie tarifaire, pour ses futurs services d'eau, de manière éclairée et transparente.

### Une collaboration technique et de fourniture d'eau pour favoriser l'indépendance de Grand Paris Sud

La régie publique de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud constituée depuis 2015 est la deuxième plus grande régie d'eau d'Île-de-France. Dans le cadre de la mise en place de ses services d'eau, Grand Paris Sud mène, avec plusieurs autres collectivités essonniennes, des négociations pour le transfert de propriété des usines de production d'eau potable alimentant son territoire.

A travers la convention établie, Eau de Paris s'engage, si besoin, à vendre de l'eau de l'aqueduc du Loing à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, pour permettre au territoire de diversifier ses sources d'alimentation.

Au-delà d'une simple alimentation en eau, Eau de Paris et Grand Paris Sud s'engagent dans une collaboration technique et stratégique pour construire une vision partagée de l'alimentation de leurs territoires respectifs, ouvrant la voie à des mutualisations.

Eau de Paris défend depuis plusieurs années une approche partenariale des politiques publiques de l'eau et une vision de long terme qui privilégie la prévention des pollutions en réponse aux enjeux climatiques, notamment à travers des contrats de long terme avec les agriculteurs.